

**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE
HABITABLES 2017-2020**

Nom de la compétition : LES 150 MILLES DE L'ATLANTIC YACHT CLUB

Date : 17 au 18 juin 2023

Lieu : Port-Louis / Bénodet

Autorité Organisatrice : Atlantic Yacht Club

Grade : 5B

Préambule :

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile compétition ou leur licence Club FFVoile accompagné d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle devront présenter une autorisation valide délivrée par la FFVoile.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les Règles de la jauge Classique Handicape (JCH).
- 1.4 Les règles du Challenge Classique Manche Atlantique (CCMA) en vigueur.
- 1.5 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra
- 1.6 Coucher du soleil 22H00 et du lever du soleil 7H00

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est [à la capitainerie du port de Port-Louis](#).
- 3.2 Le PC course est situé à [la capitainerie du port de Port-Louis](#) ; téléphone **06 62 09 55 37**.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF 06**.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. AVIS AUX CONCURRENTS ET CANAL VHF

Le tableau officiel d'information est situé à la capitainerie de Port-Louis et au Yacht Club de Bénodet. Les Instructions de course sont disponibles en version électronique sur le site www.atlantic-yachtclub.com

Le canal de course est le canal 6. Ce canal devra être veillé simultanément au canal 16 (double veille).

6. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 6.1 Le mât de pavillons est situé à la capitainerie de Port-Louis.
- 6.2 **60** minutes entre l'affalé de l'Aperçu et l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4

7. PROGRAMME DE LA COURSE

La course se déroulera selon le programme suivant :

Vendredi 16 Juin : 15 h00 confirmation et validation du dossier d'inscription. Remise des instructions de courses. Lieu : capitainerie

: 18 h45 Cocktail de bienvenue à la Capitainerie.

: 20 h00 Diner des équipages Restaurant La Cantine des Matelots

Samedi 17 Juin : 09h 00 confirmation et validation du dossier d'inscription. Remise des instructions de courses

10h00 : Briefing skippers

12h00 Départ de la course en rade de Lorient à destination de Bénodet

Dimanche 18 Juin : 14h30 Remise des prix, Yacht Club de l'Odet

8. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera le pavillon C. Il doit être porté par les concurrents en course.

9. LE PARCOURS

- 9.1 Le numéro de parcours sera communiqué lors du briefing.
- 9.2 *Les portes ou les marques à contourner et les marques d'auto-pointage sont précisées dans la définition du parcours (voir annexe parcours)*
- 9.3 **Auto-pointage : aux marques notées auto-pointage, les concurrents doivent obligatoirement noter leur heure (heure GPS) de passage et l'envoyer à l'organisateur par message sur le groupe**

WhatsApp ouvert à cet effet et réunissant l'ensemble des participants. Le texto doit préciser : Nom bateau – marque de parcours – heure : minutes : secondes.

Pour parer à d'éventuels défauts de réseau, les concurrents doivent noter ces pointages sur la feuille en annexe aux présentes IC et les présenter à l'arrivée sur demande des organisateurs.

10. MARQUES

10.1 La marque de départ est une bouée cylindrique jaune.
Voir Annexe parcours

10.2 Pointage officiel à une marque
Le Comité de Course peut interrompre la course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe "Pointage officiel à une marque"** (ceci modifie la règle 32).

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES



Les zones considérées comme des obstacles sont indiquées sur les cartes de navigation (Carte SHOM 7067 ; 7068 ; 7031 ; 7032).

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera située entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité babord.

12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 30 *minutes* après son signal de départ sera classé DNS *sans instruction* (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.3 Procédure de départ

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ	Pavillons
Avertissement	Pavillon de série Un signal sonore	5	Flamme bleue
Préparatoire	Pavillon I Un signal sonore	4	
Une minute	Amené du pavillon préparatoire Un long signal sonore	1	
Départ	Amené du pavillon de classe Un signal sonore	0	Flamme bleue

Le départ de la course sera donné en application de la règle 26 des R.C.V, avec comme signal préparatoire exclusivement le pavillon « I ».

Il n'y a pas de rappel individuel.

La Règle 30.1 des RCV est modifiée comme suit (modification des règles de course suivant Règle 86.1 des RCV) :

« *Si le pavillon I a été envoyé, et qu'une partie quelconque de la coque d'un bateau se trouve du côté du parcours de la ligne de départ ou de l'un de ses prolongements pendant la dernière minute précédent son signal de départ, le bateau ne doit pas revenir du côté pré-départ, et doit continuer sa course.* »

La définition de « prendre le départ » est modifiée comme suit :

« *Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ au moment de son signal de départ, ou pendant la minute, ou après, et s'étant conformé à la règle 30.1 des RCV, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours.* »

Systeme de pénalité :

- Un bateau qui enfreint la règle 30.1 des RCV modifiée par les présentes IC à l'article 12.4 recevra une pénalité de 20% du nombre des inscrits, comme indiqué dans la règle 44.3(C) des RCV (pénalité ZFP - sans instruction).

Un bateau qui enfreint la règle 30.1 des RCV modifiée par les présentes IC à l'article 12.4, et qui revient du coté pré-départ, sera pénalisé. Sa pénalité sera une disqualification pour la course concernée (pénalité DSQ – sans instruction)

Ceci modifie les RCV 29.1, 30.1, 30.2

13. L'ARRIVEE

Chaque participant devra obligatoirement effectuer son pointage au passage du côté requis de la marque d'arrivée. **Il doit s'annoncer à la VHF Canal 6 et adresser un message sur le groupe WhatsApp selon les mêmes modalités que celles indiquées à l'article 7.3 cité plus haut.**

Cette heure d'arrivée doit également être indiquée sur la feuille de pointage en annexe des IC

La ligne d'arrivée sera située entre la bouée de chenal « Basse Rousse » et une bouée tétraédrique rouge mouillée dans l'Est de la première.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.
- 14.4 La RCV 55 est modifiée par l'ajout suivant :
- cependant le rejet d'élastiques ou de brins de laine lors de l'envoi d'une voile ne sera pas considéré comme enfreignant la règle 55.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

Heure de fermeture de la ligne d'arrivée : **Dimanche 18 juin 2017 à 13H.**
Les bateaux manquants à l'arrivée seront classés « DNF » (hors Abandon).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Le secrétariat du jury est situé au Yacht Club de l'Odet
- 16.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après l'arrivée du dernier bateau ou après la fermeture de ligne d'arrivée (voir §15).
- 16.3 La salle du jury est située au Yacht Club de l'Odet

17. CLASSEMENT

- 17.1 Une course doit être validée pour valider la compétition
- 17.4 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés au minimum 1H30 avant le départ de la course.

18. REGLES DE SECURITE

18.1 L'émargement à la sortie et au retour se fera selon les modalités suivantes :

Emargement départ est réalisé par le Comité de Course par appel VHF auprès du bateau comité en indiquant : 17 juin, n° de voile, nom du bateau, nombre d'équipiers à bord sur la zone de départ 30 minutes avant le début de procédure.

Emargement arrivée est réalisé lors de l'arrivée du bateau défini par le §13, ou lors de sa déclaration d'abandon.

18.2 Un bateau qui abandonne doit **obligatoirement** le signaler au comité de course aussitôt que possible au 06 62 09 55 34 et à défaut au 07 88 36 04 66

18.3 Canal VHF utilisé en course : **canal 6**

18.4 **Le port du gilet est obligatoire pour chaque équipier durant tout le temps de l'événement dès lors que le bateau n'est plus au ponton.**

18.5. COMMUNICATION AVEC L'ORGANISATION

Les concurrents sont tenus de garder en veille 24/24 les deux GSM enregistrés lors de l'inscription et de vérifier régulièrement l'arrivée de nouveaux messages textes et vocaux.

Il est également important de surveiller les messages reçus sur le groupe WhatsApp.

Si nécessaire, vous pouvez contacter le numéro de téléphone du comité de course : 06 62 09 55 34

L'organisation est susceptible d'utiliser ce moyen de communication pour annoncer une réduction de parcours, l'annulation de la course ou toute autre information qu'elle jugerait utile. Toute réception de message doit être confirmée par un texto envoyé en retour à l'organisateur.

(Ex : nom du bateau – reçu message réduction parcours)

19 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Chaque bateau doit posséder à bord l'équipement de sécurité obligatoire tel qu'imposé par la réglementation nationale de l'Etat du pavillon auprès duquel il est immatriculé.

20. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Aucune publicité autre que celle fournie par l'organisateur n'est autorisée..

21 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

22 DÉCISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et ou corporel). Chaque concurrent s'engage à n'embarquer que des personnes possédant une licence FFVoile.

24. PRIX

Des prix seront distribués à la remise des prix le Dimanche 18 juin 2022 à partir de 14h30.

Arbitres désignés :

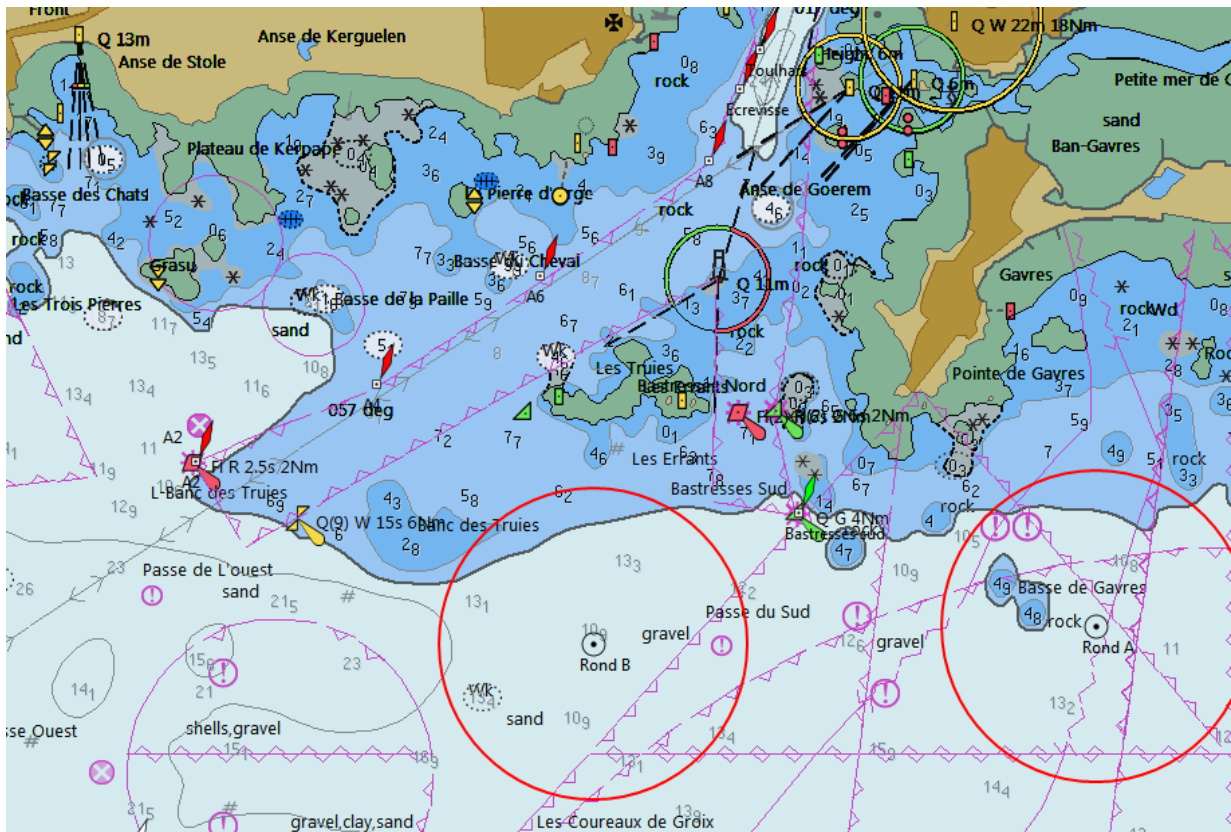
LE NEURES André - Président du comité de course

LOZACHMEUR François - Président du jury

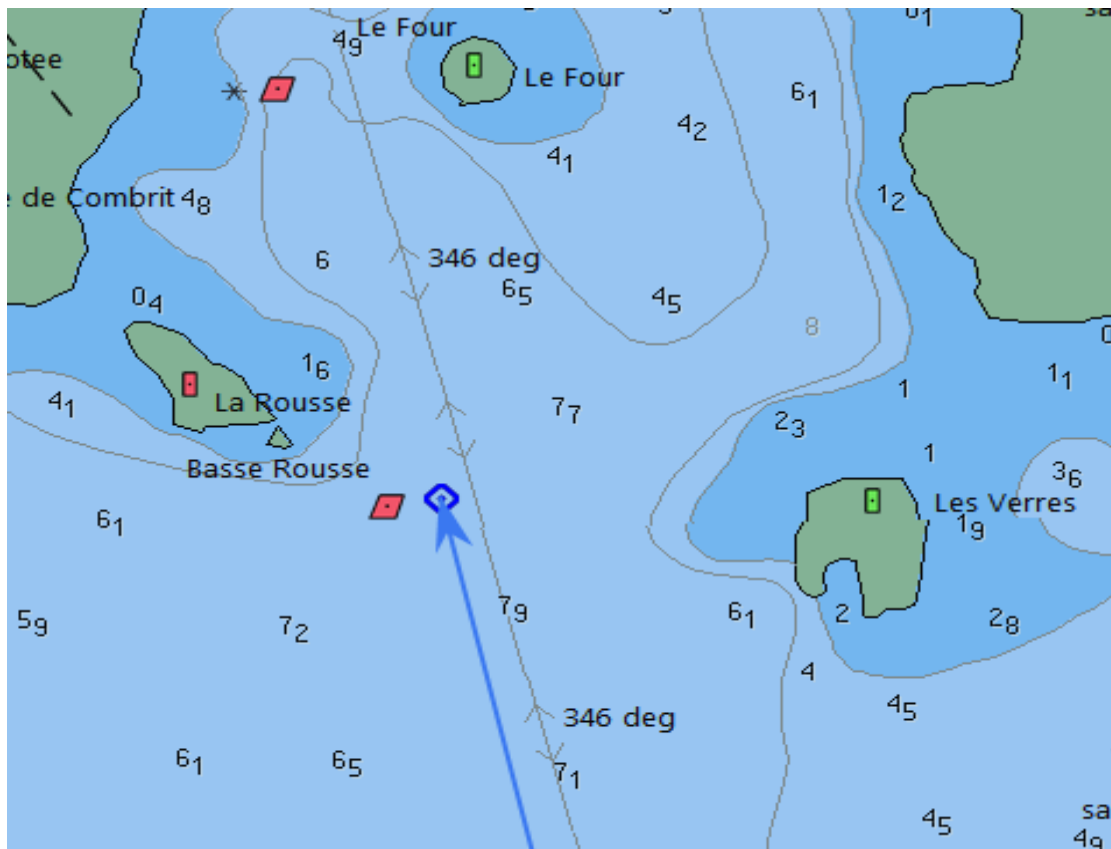
Horaires des marées à Port Tudy

Jours	Pleine mer	Basse mer	coefficient
17/06/23	17h13	23h38	71

Zone de départ :



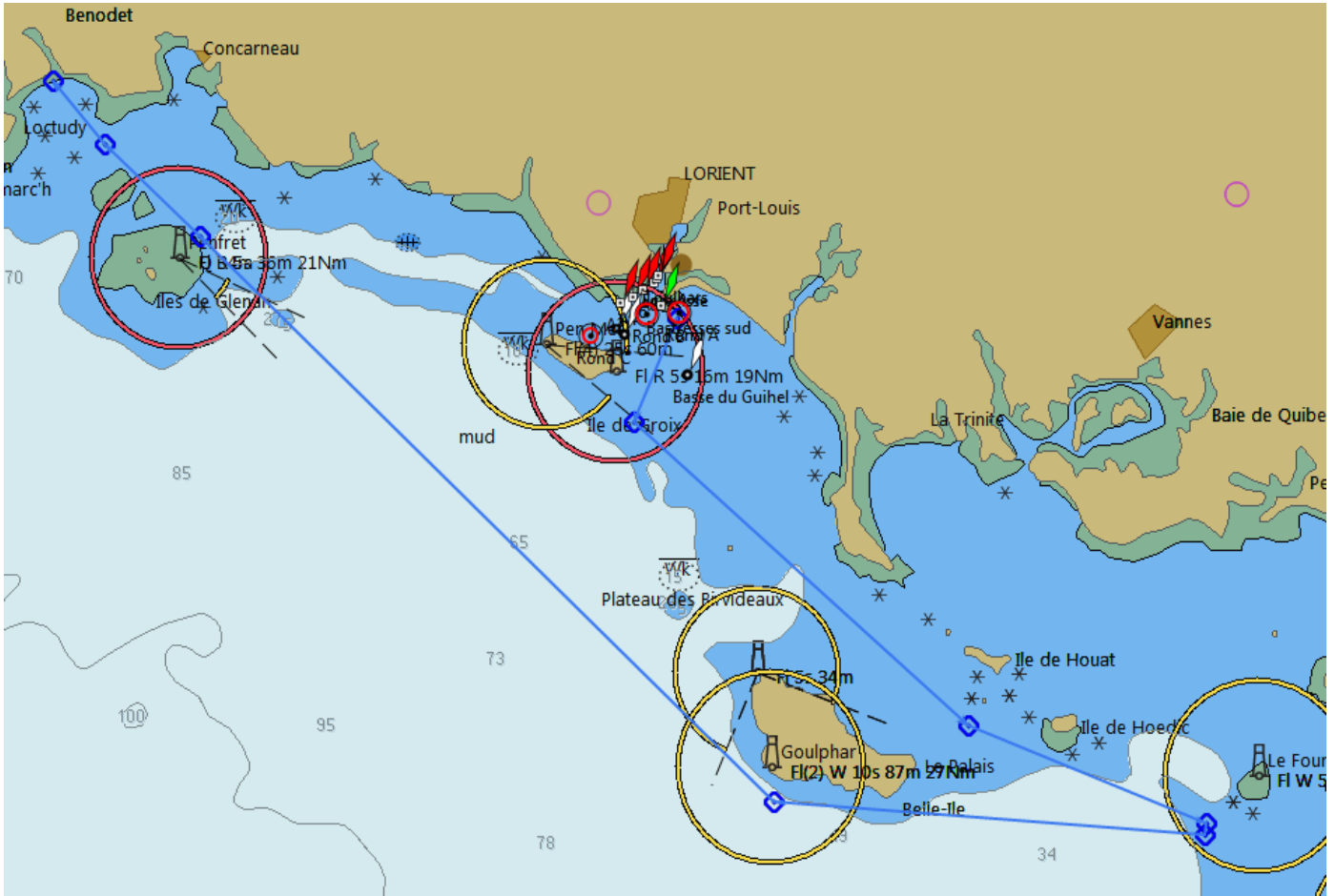
Zone d'arrivée :



ANNEXE « PARCOURS »

"**auto-pointage**" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2

PARCOURS N°1



PARCOURS N°1

Longueur 112 Milles

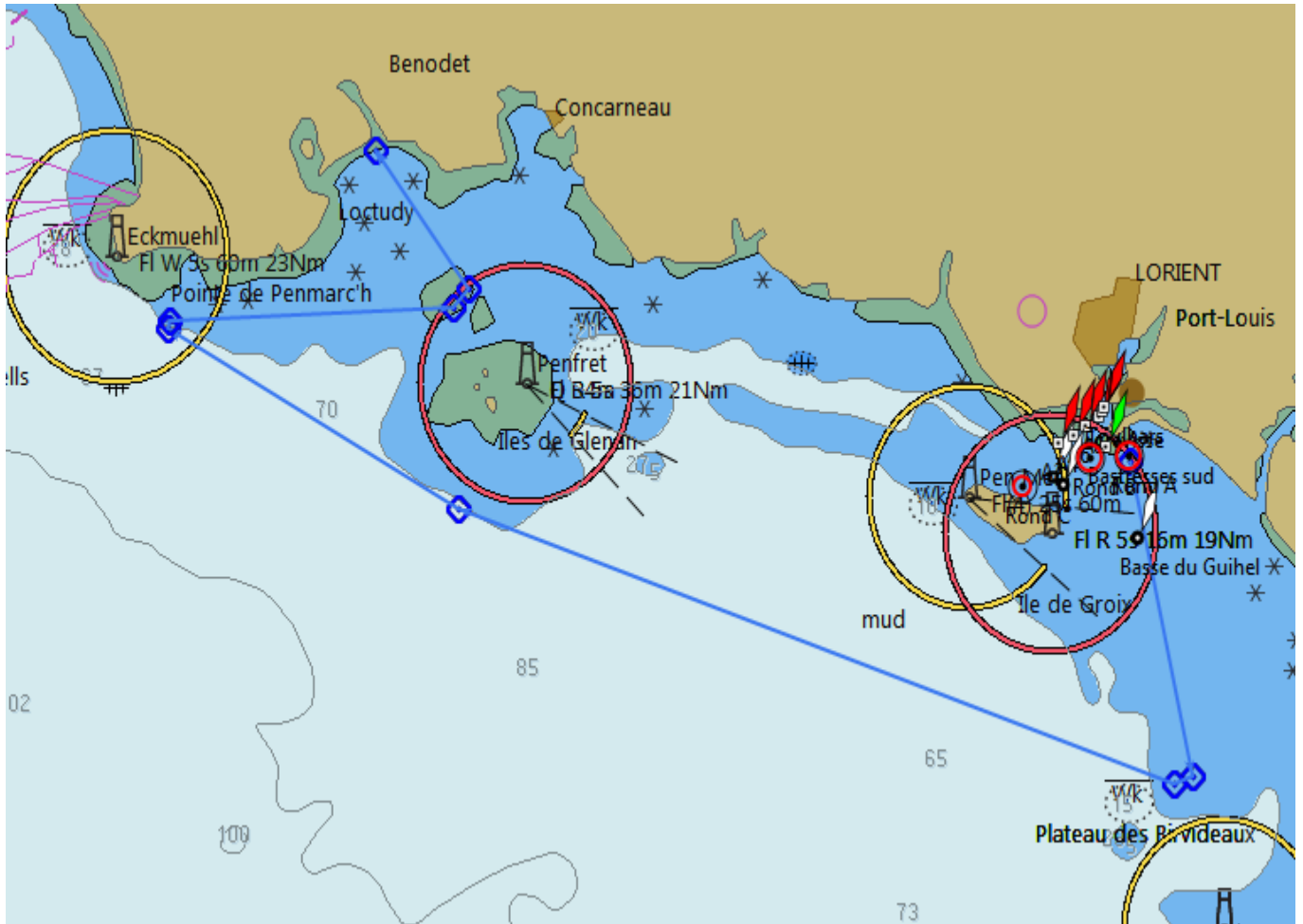
	Latitude	Longitude	Marques
Départ Bastresses Sud ZONE A ou B			
Card Sud des Chats	47°35,75N	003°23,57W	Contourner et laisser à Bâbord
Card Ouest Basse Capella (Four) auto pointage	47°15,64N	002°44,71W	Contourner et laisser à Tribord
Belle ile			Laisser à Tribord
Ile de Glénan			Laisser à Bâbord
Card Sud La Voleuse auto pointage	47°48,76N	004°48,76W	Laisser à Tribord
Arrivée entre la Bouée Lat Basse Rousse et la Bouée Tétraédrique Rouge			

"***auto-pointage**" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2

ANNEXE « PARCOURS »

"*auto-pointage" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2

PARCOURS N°2

**PARCOURS N°2****Longueur 79 Milles**

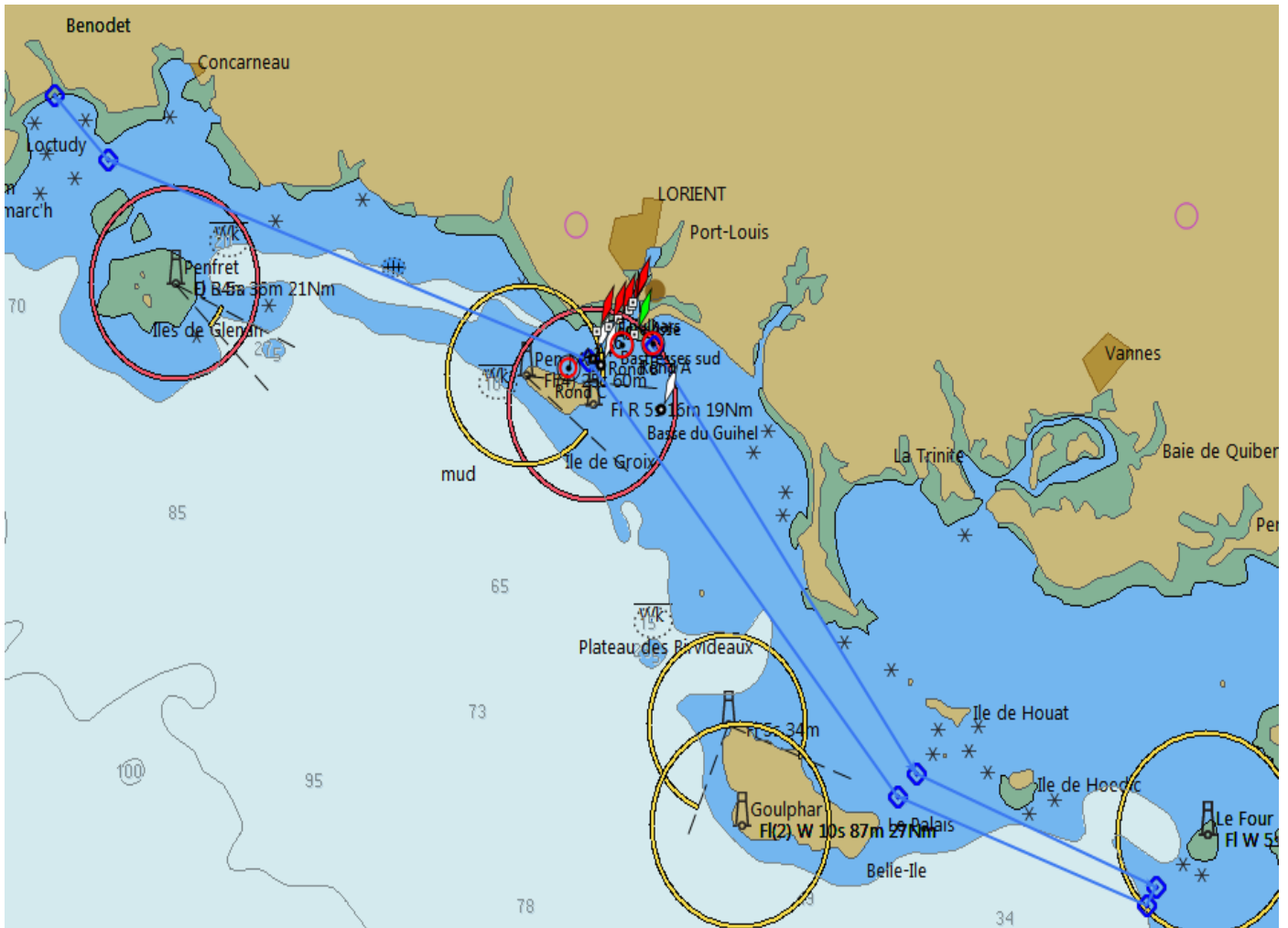
	Latitude	Longitude	Marques
Départ Bastresses Sud ZONE A ou B			
Plateau des Birvideaux	47°29,16N	003°17,54W	Contourner et laisser à Tribord
La jument de Glénan			Laisser à Bâbord
Card Sud Spineg « auto pointage »	47°45,19N	004°18,90W	Contourner et laisser à Tribord
Card ouest Rouge de Glénand	47°45,50N	004°04,00W	Laisser à Bâbord
Card Nord Les Grand Pourceaux	47°45,98 N	004°00,64W	Contourner et Laisser à Bâbord
Arrivée entre Lat Basse Rousse et la Bouée Tétrédrique Rouge			

"*auto-pointage" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2

ANNEXE « PARCOURS »

"**auto-pointage**" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2

PARCOURS N°3

**PARCOURS N° 3**

Longueur 88 Milles

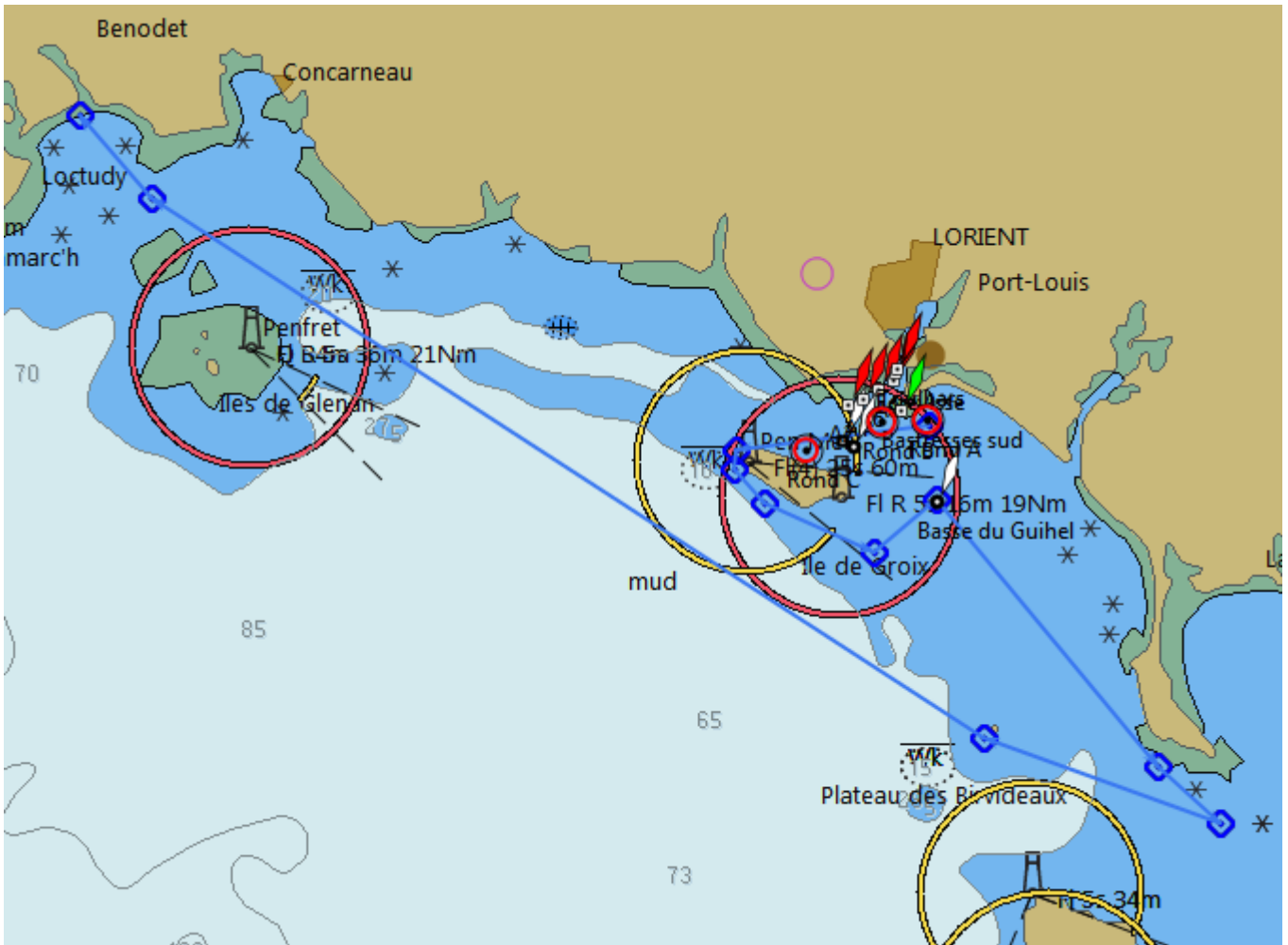
	Latitude	Longitude	Marques
Départ Bastresses Sud ZONE A ou B			
Ile de Houat , Hoedic			laisser à Bâbord
Card Ouest Basse Capella (Four) <auto pointage>	47°15,64N	002°44,71W	Contourner et laisser à Tribord
Belle ile et ses dangers			Laisser à Bâbord
Ile de Groix			Laisser à Bâbord
Card Sud La Voleuse	47°48,76N	004°02,48W	Laisser à Tribord
Arrivée Lat Basse Rousse et La Bouée Tétrédrique Rouge			

"***auto-pointage**" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2

ANNEXE « PARCOURS »

"**auto-pointage**" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2

PARCOURS N°4

**PARCOURS N° 4**

Longueur 82 Milles

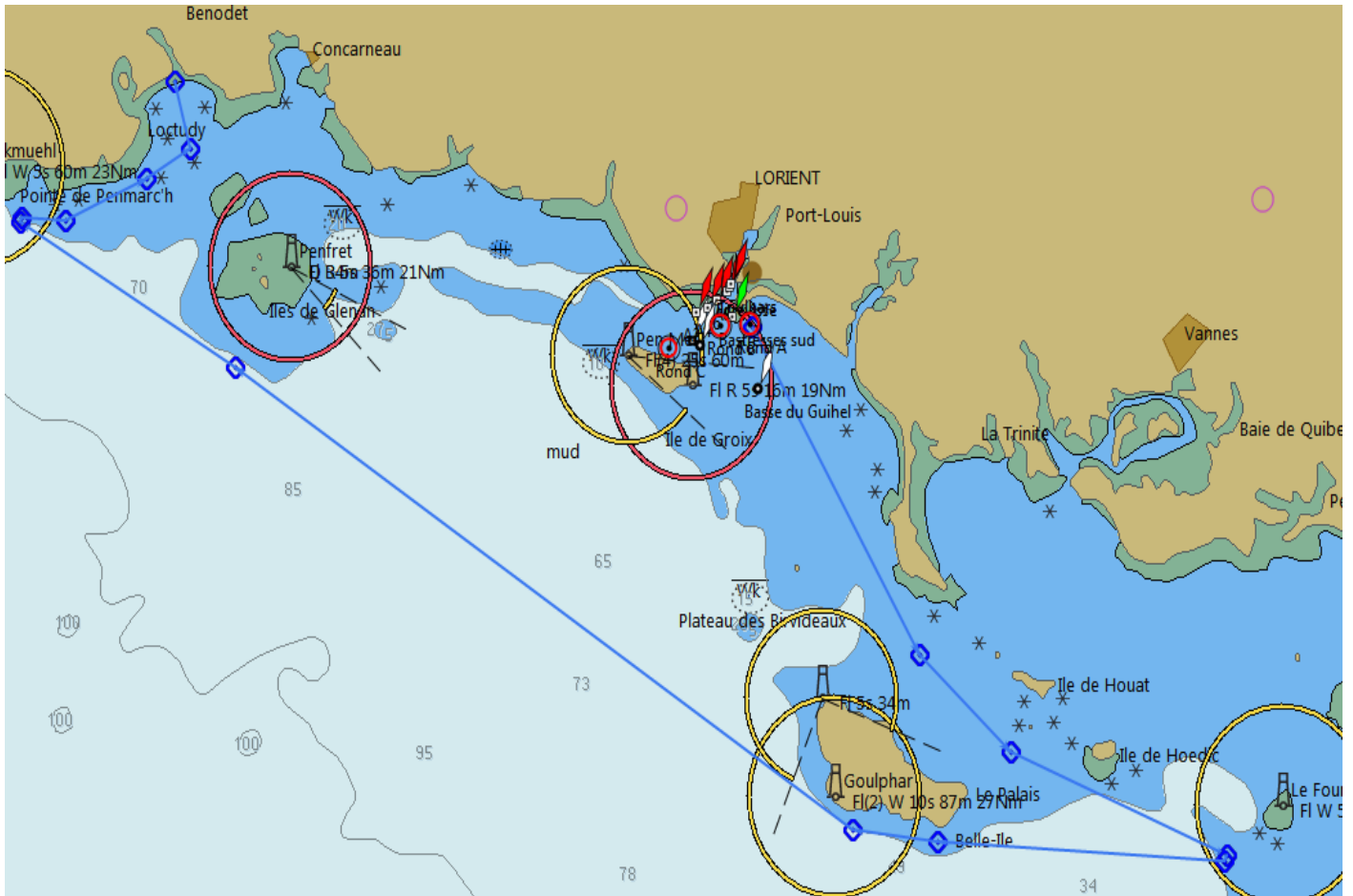
	Latitude	Longitude	Marques
Départ Bastresses Sud			
Pen Men (Groix)			Laisser à Bâbord
Ile de Groix			Laisser à Bâbord
Card Sud des Chats	47°35,75N	003°23,57W	Laisser à Bâbord
Basse du Guihel	47°37,44N	003°20,10W	Contourner et laisser à Tribord
Card Sud Gouée Vass	< auto pointage >	47°25,74N 003°04,92W	Contourner et laisser à Tribord
Plateau des Birvideaux	47°29,16N	003°17,54W	Laisser à Tribord
Ile de Groix			Laisser à Tribord
Card Sud La Voleuse	47°48,76N	004°02,48W	Laisser à Tribord
Arrivée entre Lat Basse Rousse et La Bouée Tétraédrique Rouge			

"***auto-pointage**" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2

ANNEXE « PARCOURS »

"**auto-pointage**" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2

PARCOURS N°5

**PARCOURS N°5****Longueur 124 Milles**

	Latitude	Longitude	Marques
Départ Bastresses Sud ZONE A ou B			
Ile de Houat , Hoedic			laisser à Bâbord
Card Ouest Basse Capella (Four) <auto pointage>	47°15,64N	002°44,71W	Contourner et laisser à Tribord
Belle ile et ses dangers			Laisser à Tribord
Ile de Groix			Laisser à Tribord
Card Sud Spineg <auto pointage>	47°45,19N	004°18,90W	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée entre Lat Basse Rousse et La Bouée			
Tétraédrique Rouge			

"***auto-pointage**" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2